



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 septembre 2021
19 heures 00



GF/SP

N° 002752

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210927_002752-DE
Date de télétransmission : 27/09/2021
Date de réception en préfecture : 27/09/2021

Le mardi 21 septembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 15 septembre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY**, Maire.

Affaires Culturelles -
Demande de
subvention pour
l'action éducative et
culturelle du Musée
Municipal

Affiché le : 27/09/2021

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIJOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France impose à toute collectivité propriétaire d'un « Musée de France » la création d'un service des publics ayant pour mission de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture.

Madame le Maire rappelle également que depuis 2005, grâce à l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture) la ville d'Apt a pu mettre en place dans ses musées, un service des publics dont les activités ne cessent de se développer (ateliers pédagogiques pendant et hors temps scolaire, visites guidées, animations...). Le travail ainsi mené par l'équipe du musée a permis d'élargir le public du musée tant dans sa composition que dans son nombre.

Madame le Maire souligne qu'en 2019, conformément aux directives du Service des Musées de France, le musée a mis en œuvre un programme d'éducation artistique et culturelle permettant l'intervention d'artistes ou d'artisans au musée, afin de développer la connaissance patrimoniale via la pratique artistique dans le cadre d'activités scolaires et extra-scolaires. Malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire, Madame le Maire annonce que les actions d'éducation artistique et culturelle ont pu reprendre au musée dès la fin du mois de mai 2021.

Face au succès de ces activités, Madame le Maire propose au Conseil municipal de poursuivre ces actions en 2022, évaluées à 13 500 € et financées sur les crédits qui seront inscrits au budget de fonctionnement du musée. Afin de permettre la mise en

œuvre de ces actions, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, une subvention d'un montant de 6 750 € (six mille sept cent cinquante euros).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**LE CONSEIL
A L'UNANIMITE**

CONSIDERE que les activités du service des publics du musée répondent bien à l'obligation fixée par la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France.
Accusé de réception obligatoirement par la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France
084-218400034-20210927_002752-DE
Date de télétransmission : 27/09/2021
Date de réception préfecture : 27/09/2021

CONFIRME, l'importance du développement d'un programme d'éducation artistique et culturelle au sein du musée municipal, conformément aux orientations nationales.

DIT, que la dépense sera financée par les crédits inscrits au budget de fonctionnement.

AUTORISE, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 6 750 Euros pour la mise en œuvre de ce programme d'éducation artistique et culturelle, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

